

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 2 octobre 2017
Séance du 25 septembre 2017

10 Chasse aux sangliers sur le territoire de Creil – demande de subvention

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mme JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme CARLIER

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme DUHIN

M. LELONG

Pouvoir à :

Mme FAZAL

M. BOULHAMANE

Pouvoir à :

Mme SOKOLONSKI

M. SERTAIN

Pouvoir à :

Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

La société de chasse du Biat / Forêt d'Ermenonville, représentée par son président monsieur Jean-Marie BETHOUART, sollicite de la ville de Creil, l'obtention d'une subvention d'un montant de 915,00 € concernant la chasse aux sangliers sur le territoire de Creil pour la saison 2017-2018.

Le montant de la subvention demandée comporte :

- 70,00 € de droit d'affiliation ;
- 35,00 € de droit fixe ;
- 810,00 € de coût pour les 9 bracelets imposés par la fédération de la chasse.

L'organisation de la chasse, les assurances, les repas et autres frais sont pris en charge par la société et les chasseurs.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 915,00 € à la société de chasse.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 05/10/2017
Révisé le 05/10/2017
Affiché le 03/10/2017
ID : 060-216001743-20171002-DL 171002010

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriale, notamment l'article L2122-22,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 25 septembre 2017,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accorder une subvention d'un montant de 915,00 € à la société de chasse.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la Ville, compte 114/6574/AB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **03 OCT. 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 05.10.17...

et publication ou notification le 05.10.17...

affiché le 03.10.17...

CREIL, le 05.10.17...

Maire de Créil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT

